

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°04

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 FEVRIER 2021

La séance est ouverte à 17H00 sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. GOUGEAUD remercie les 18 membres présents et excuse les membres absents.

Secrétariat de séance :

Monsieur BLIN assure le secrétariat de séance.

Adoption de l'ordre du jour :

Monsieur GOUGEAUD propose d'adopter l'ordre du jour suivant :

1 – Organisation et activités pédagogiques et éducatives :

- Préparation de la rentrée 2021 – structure des classes et principes de répartition de la dotation *Information*
- Préparation de la rentrée 2021 – Créations / Suppressions de postes *Avis*

2 – Gestion matérielle et financière :

- Contrats et conventions *Décision*

3 – Questions diverses

Mme Delabesse demande une explication sur les mentions « Information, Avis & Décision ». M. Gougeaud explique les trois expressions et leurs implications réglementaires.

Mme Delabesse annonce qu'une motion sera présentée. **(ANNEXES 1 et 2)**

Monsieur le proviseur soumet l'ordre du jour au vote :

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

Adoption du PV du CA du 3 décembre 2020 :

Monsieur GOUGEAUD propose d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2020.

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

I – ORGANISATION ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

❖ Préparation de la rentrée 2021 – structure des classes et principes de répartition de la dotation :

Prévision d'effectifs :

M. le Proviseur présente les effectifs prévus pour la rentrée prochaine.

Niveau scolaire	Constat 2020	Prévision 2021 rectorat
ENS. GENERAL ET TECHNIQUE EN LYCEE		
2GT	237	217 >>> SOIT 7 DIVISIONS
1ERE GENERALE – TECHNO	192	225 (175 / 50) >>> SOIT 5 1 ^E G >>> SOIT 2 1 ^E STMG
TERM. GENERALE – TECHNO	213	190 (155 / 45) >>> SOIT 5 TERM G >>> SOIT 2 TERM STMG
BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR		
MC AG2S		14
BTS 1	56	56
BTS 2	39	44
TOTAL	748	756

M. le Proviseur présente l'évolution de la dotation globale lycée.

	TOTAL HEURES	HP	HSA	IMP	H/E
2018 2019	988	877	111	9	1,35
2019 2020	982,51	858,71	123,8	8	1,36
2020 2021	1014,39	876	138,39	8,25	1,36
2021- 2022	1023,05	890	133,05	8,25	1,35

Niveau seconde :

- Carte des langues :

- 2 groupes LVB Allemand
- 1 groupe LVB Italien

- **OPTIONS :**

- LV3 italien ; latin ; anglais Euro [2 groupes - 1h en anglais / 1h en HG + DNL maths (1h)] ; EPS ; théâtre ; CI-AV ; Managt-
gestion ; Section VTT

- **Dispositifs établissement :**

- AP seconde : 1h Maths / 1h français par division
- ACO : 1 H / PP
- TP physique : 2 * 1h30 / division
- TP SVT : 2 * 1,5h / division
- Anglais : 3 groupes supplémentaires (gp de 24 él.)
- Espagnol : 1 groupe par division (gp de 22 él. Env.)

Monsieur Gougeaud explique que les principes de répartition de l'année dernière sont les mêmes que ceux proposés cette année. Madame Dumay interroge sur la finalité des principes.

Monsieur Gougeaud répond que ces principes permettent de déterminer la répartition des heures restant au-delà de la consommation dû au positionnement des horaires réglementaires.

La réflexion menée en février a pour objectif de réfléchir aux créations et/ou suppressions de postes.

Arrivée de M. Bertrand à 17h30.

Niveau première

- **Carte des langues :**

2 groupes LVB Allemand // 1 groupe LVB Italien

- **OPTIONS :**

LV3 italien (1^e/tle); latin (1^e / tle) ; anglais Euro (2 groupes - 1h en anglais / 1h en HG +1 H DNL Maths); EPS ; théâtre ; CI-AV

- **Enseignements de spécialité :**

3 HGGSP / 2HLP / 2 LLCE / 2 maths / 1,5 Phys / 3 SVT / 3 SES

- **Dispositifs établissement :**
- ACO 3,5 h (0,5H / PP)
- Physique-chimie / SVT : 2H de TP dédoublées
- Enseignement scient. : 0,25/ div. en phys. & SVT
- Anglais : 2 groupes supplémentaires
- Espagnol : 1 groupe par division
- STMG : +0,5H en LVA /division

Mme Dumay explicite les principes de l'ETLV.

.Présentation du niveau terminale

- **Carte des langues :**

2 groupes LVB Allemand // 1 groupe LVB Italien

- **OPTIONS :**

LV3 italien (1^e / tle); latin (1^e - tle) ; anglais Euro (2 groupes - 1h en anglais / 1h en HG); EPS ; théâtre ; CI-AV + Maths compl.
/ maths exp. / DGEMC

- **Enseignements de spécialité :**

2 HGSP / 1 HLP / 2 LLCE / 2 maths / 1 Phys / 2 SVT / 2 SES

- **Dispositifs établissement :**
- ACO 7 h (0,5H / PP)
- Physique-chimie / SVT : 2H de TP dédoublées
- Enseignement scient. : 0,25/ div. en phys. & SVT
- Anglais : 2 groupes supplémentaires
- Espagnol : 1 groupe par division
- STMG : +0,5H en LVA /division

Monsieur Gougeaud évoque la spécialité EPPCS qui ouvrira à la rentrée mais pour laquelle une dotation spéciale sera allouée. Mme Dumay demande si une dotation sera allouée pour l'année 2022 lorsqu'il faudra engager 6h supplémentaires sur le niveau de terminale.

Mme Olivier remarque que cette nouvelle spécialité risque de fragiliser les autres spécialités en termes d'effectifs, engendrant une certaine forme de compétition. M. Gougeaud fait remarquer que les effectifs prévisionnels des spécialités sont importants et ne sont pas proches des seuils pour supprimer un groupe.

Présentation du niveau BTS et Mention Complémentaire.

Horaires réglementaires et 2 groupes de LV Espagnol

Le proviseur rappelle qu'à ce stade ces choix pédagogiques peuvent évoluer d'ici la fin de l'année scolaire en fonction notamment des choix de spécialités des élèves et des réflexions menées collectivement. En conséquence, il ne les soumettra au vote qu'au mois de juin une fois l'ensemble des données stabilisées. Il présente le récapitulatif qui permet de déterminer s'il y aura ou pas des propositions de créations ou de fermetures de poste.

	DIVISIONS / GROUPES	EFFECTIF	L1610 PHILOSOPHIE	L1821 LETTRES CLASSIQUES	L1822 LETTRES MODERNES	L1422H ALLEMAND	L1422 ANGLAIS	L1426 ESPAGNOL	L1429 ITALIEN	L1608 HG	L1106 SES	L1300 MATHÉMATIQUES	L1500 SCIENCES PHYSIQUES	L1506 SVT	L1900 EPS	Education musicale	EOGSA	EOGSB	EOGSC	TOTAL
TOTAL BESOINS		33	6,27	93,9	13,72	133,6	53,02	13,68	107	40,5	98,1	61,2	71,75	71	0	69,8	67,15	87,61	1021,283	
TRMD																				
NB POSTES			2	1	5	1	7	3	1	5	2	6	4	3	3	0	3	4	4	54
DONT CERTIFIÉS			1		4	1	6	2	1	4	2	5	3	3	3	0	3	2	2	42
DONT AGREGÉS			1	1	1		1	0	0	2	0	1	1	0	0			2	2	12
APPORTS			33	7,5	87	15	123	54	18	98	36	106	51	54	57		54	54	66	913,5
BESOINS			33	6,27	93,895	13,72	133,595	53,02	13,675	107	40,5	98,095	61,2025	71,75	71	0	69,8	67,15	87,61	1021,2825
ECART			0	-1,23	6,895	-1,28	10,595	-0,98	-4,325	9	4,5	-7,905	10,2025	17,75	14	0	15,8	13,15	21,61	107,7825
CSD			4	1,23		3,5		8	5			9								
CSR					1,23									6						
NOUVEAUX APPORTS (HP)			29	6,27	88,23	11,5	123	46	13	98	36	97	51	60	57	0	54	54	66	890
HSA			4	0	5,665	2,22	10,6	7,02	0,675	9	4,5	1,095	10,2	11,75	14	0	15,8	13,15	21,61	131,2825
HSA/enseignant			2	0	1,41625	2,22	1,76583	2,34	0,675	2,25	2,25	0,219	3,40083	3,91667	4,66667		5,26667	4,38333	5,4025	
																			RESTE	1,7675

Départ de M. Pedoux à 18h15.

❖ Création / suppression de poste

A ce stade, le proviseur propose au CA de ne pas supprimer de poste ni d'en créer.

M. Duchier demande si le poste de Mathématiques n'est pas fragile. M. Gougeaud répond qu'il y a actuellement un collègue de mathématiques qui complète son service sur un autre établissement.

Mme Clavaud Gas déplore la présence de nombreuses heures supplémentaires et aimerait que la ventilation heures postes / heures supplémentaires permette de créer un nouveau poste d'Eco C.

M. Gougeaud explique que cette répartition, privilégiant les HSA sur des postes d'Eco-gestion permet de conserver des postes dans d'autres disciplines. Le volume important d'heures supplémentaires pour les enseignants de BTS est également dû à la pondération appliquée à chaque heure de cours effectuée, soit 0.25 pour une heure effectuée.

Madame Vedrenne exprime ce que représentent 4 HSA, soit $\frac{1}{4}$ de travail supplémentaire par rapport à un plein temps. Madame Clavaud Gas explique que 10 postes d'enseignants absorbent 50 HSA.

M. Gougeaud présente un autre principe de répartition possible sur le niveau seconde.

Suppression de tous les aménagements (AP, dédoublements en sciences, groupes en langues, ...) pour dégager des heures et ainsi créer deux divisions supplémentaires sur le niveau seconde. Cette proposition vise à mener une réflexion sur l'autonomie de l'établissement et les possibilités qui peuvent s'offrir. Cependant, cette répartition théorique ne peut fonctionner en raison du manque de places dans les salles de SVT et Physique Chimie.

L'objectif de cet exercice de style est de susciter une réflexion sur la possibilité de répartir les moyens différemment, en se posant les questions des objectifs à prioriser.

M Tijeras, demande s'il peut y avoir une alternative entre 2 propositions.

M. Gougeaud explique qu'il s'agit de mener une réflexion.

M. Duchier explique que si des effectifs à 24 étaient proposés, les TP ne seraient plus possibles en SVT. M. Gougeaud explique que toutes les disciplines seraient impactées par ce type de démarche, sans stigmatisation d'une discipline. Ce dialogue, si les collègues le souhaitent, doit avoir lieu en Conseil pédagogique.

M. Gougeaud explique que le nombre de divisions est de la responsabilité du CA.

Mme Olivier explique que les nouveaux élèves de seconde ont des difficultés et qu'un accompagnement spécifique est nécessaire.

M. Deshéraud déplore que la dotation du rectorat ne prenne pas en compte les difficultés conjoncturelles des élèves liées à la crise sanitaire.

M. Gougeaud explique que le type de calcul de la DGH est le même cette année que l'année précédente, à savoir un financement à la structure. Cependant, le rectorat a ajouté un certain nombre d'heures supplémentaires effectives cette année pour accompagner les élèves qui en ont besoin. Mme Dumay déplore qu'il s'agisse d'heures supplémentaires et non de moyens humains.

Mme Olivier poursuit sur la mise en place des vacances apprenantes, qui n'est selon elle pas un dispositif pertinent. Cela montre que les élèves ont des besoins mais que des moyens en heures postes ne sont pas déployés.

Mme Dumay affirme que si la DGH était plus abondante, il serait plus aisé de faire des groupes plus restreints.

M. Tijeras demande si, sur le plan pédagogique, la première simulation serait préférable par rapport à la seconde.

M. Gougeaud répond que le dispositif actuel propose des dispositifs intéressants avec notamment 3 heures d'AP en seconde dédiées à un accompagnement des élèves.

Mme Dumay déplore qu'en AP les groupes soient trop importants. M. Gougeaud répond que ce dispositif, qui n'est pas obligatoire et dont la mise en place est un choix de l'établissement ne prévoit pas d'effectifs spécifiques et que chaque enseignant désigne les élèves qui en ont besoin.

Mme Vedrenne considère que la DGH doit être amendée pour répondre à de réels besoins de nos élèves. M. Gougeaud explique que nous pouvons faire d'autres choix, avec l'enveloppe qui est allouée à l'établissement.

Mme Savoy explique que le distanciel est difficile pour les élèves et que certains élèves tendent à décrocher.

M. Gougeaud explique qu'il y a un réel suivi des élèves, notamment avec un appel systématique par les AED référents lors de ces semaines en distanciel, des dispositifs mis en place cette année (2h d'AP, 1 heure d'orientation, 2 h d'étude obligatoire, le bureau d'aide rapide, le suivi des PP, le tutorat par les pairs...). Ce tutorat pouvant s'effectuer de manière formelle ou informelle.

Mme Dumay explique que des groupes à 24 sont plus efficaces que de l'AP pour certains élèves.

M. Gougeaud soumet au vote du CA l'avis concernant les créations et suppressions de postes :

AVIS concernant les créations et suppressions de postes :

Vote : Votants : 19 Pour : 5 contre : 0 abstention : 14

Madame Vedrenne présente une motion Cf pièce jointe. (ANNEXE N°1)

II – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

M. Duplessis présente le projet Xanadou ainsi que le projet d'atelier danse.

❖ Projet avec le LEGTA D'Ahun :

BUDGET PREVISIONNEL : XANADOU PROJECT (résidence d'artiste)

Date : du 02 au 07 mai 2021

Participants : élèves de 2^{nde} de l'option théâtre (22 élèves) + élèves de 504 et 507 (68 élèves)

DEPENSES	
Transport (une représentation au LEGTA d'Ahun)	114.00 €
Hébergement (repas + nuitées au lycée)	918.00 €
TOTAL DEPENSES	1 032.00 €

RECETTES	
Subvention du Rectorat « Xanadou project »	959.00 €
Lycée	73.00 €
TOTAL RECETTES	1 032.00 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la résidence d'artiste
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser l'action,
- Acceptation des dons éventuels.

Vote : Votants : 19 Pour : 19 contre : 0 abstention : 0
 Acte n° ~~579~~ **4167** rendu public pour affichage

❖ Projet d'atelier danse :

BUDGET PREVISIONNEL : Projet d'atelier de danse

Date : 20 mars et 5 juin 2021 (8 ateliers de 2h00 sont prévus)

Participants : élèves de 2^{nde} de l'option théâtre (22 élèves)

DEPENSES	
Devis de l'intervenant « Entre'chocs »	870.40 €
TOTAL DEPENSES	870.40 €

RECETTES	
Subvention du rectorat « le corps, les mains et la plume »	700.00 €
Lycée	170.40 €
TOTAL RECETTES	870.00 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser l'atelier de danse
- Adoption du budget prévisionnel
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser l'action,
- Acceptation des dons éventuels.

Vote : Votants : 19 Pour : 19 contre : 0 abstention : 0
 Acte n° ~~579~~ **4166** rendu public pour affichage

❖ Renouvellement UGAP – contrat électricité

Vote : Votants : 19 Pour : 19 contre : 0 abstention : 0

Acte n° 579 rendu public pour affichage

4165

III – QUESTION DIVERSES

1/ remplacement de M. HAD, CPE en arrêt maladie

M. Gougeaud précise que le rectorat n'a jusqu'alors pas trouvé de contractuel pour pouvoir ce remplacement.

Des échanges réguliers ont lieu entre le rectorat et les IPR EVS

Il évoque également que les postes de remplacements liés au COVID mobilisent au sein de l'académie des remplaçants en nombre important. Concernant le remplacement de Mme Réjaud, un enseignant était pressenti mais a refusé de venir.

Mme Vedrenne dénonce les 23 postes qui seront supprimés dans l'académie et remplacés par des HSA. M. Duchier regrette qu'on recrute de moins en moins de titulaires pour privilégier des vacataires qui peuvent refuser de venir.

Mme Vedrenne déplore l'assèchement des postes de remplaçants.

2/ Remplacement de l'infirmière (départ en retraite)

M. Gougeaud annonce qu'un remplacement est prévu sur le poste.

Mme Vedrenne fait lecture d'une autre motion, cf pièce jointe.

Mme Brun demande ce qu'il en est du poste de philosophie. M. Grenier, étant toujours titulaire du poste, celui-ci ne peut être occupé que par un TZR ou un contractuel.

En l'absence de remarques complémentaires et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h46.

Le Secrétaire



Guillaume BLIN

Le Président



Éric GOUGEAUD

Circular stamp text: CCFE PIRENNE-ROBERT, Le proviseur, GUERET

DÉCLARATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT
ET D'EDUCATION CA du 4 février 2021

Nous dénonçons l'insuffisance de la dotation horaire globale (DHG) allouée pour la rentrée prochaine au Lycée Pierre Bourdan. La DHG allouée ne correspond pas à nos besoins réels,
-tant pour garantir une offre optionnelle légitime dans un contexte rural et attractive pour notre établissement,
- que pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et garantir une meilleure réussite des élèves (mise en place de groupes à effectifs réduits, notamment).

Nous dénonçons le fait que l'accroissement de la capacité d'accueil en BTD NDRC (18h) et la création de la Mention Complémentaire AG2S (5h) n'aient pas été financés par la création d'un poste en Economie Gestion.

Cette DGH comprend une part très importante et croissante d'heures supplémentaires (13% de la DGH) au détriment des heures-postes.

Cette DHG calculée à minima aura des conséquences négatives sur les conditions d'apprentissage et de travail des élèves, mais aussi sur nos conditions de travail (plus de classes par enseignant, davantage de services partagés, emplois du temps très contraints).

En conséquence, nous refusons que l'on nous oblige à gérer la pénurie, à faire des choix qui ne sont pas satisfaisants.

Et :

→ nous demandons une augmentation du nombre d'heures postes pour la rentrée 2021.

→ nous refusons des heures supplémentaires pléthoriques.

→ nous demandons la création d'un poste en économie-gestion (50 HSA pour 10 postes !).

Enfin, nous regrettons l'absence de vote sur la répartition de la DGH.



DÉCLARATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT
ET D'EDUCATION CA du 4 février 2021

Nous dénonçons l'insuffisance de la dotation horaire globale (DHG) allouée pour la rentrée prochaine au Lycée Pierre Bourdan. La DHG allouée ne correspond pas à nos besoins réels,
-tant pour garantir une offre optionnelle légitime dans un contexte rural et attractive pour notre établissement,
- que pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et garantir une meilleure réussite des élèves (mise en place de groupes à effectifs réduits, notamment).

Nous dénonçons le fait que l'accroissement de la capacité d'accueil en BTD NDRC (18h) et la création de la Mention Complémentaire AG2S (5h) n'aient pas été financés par la création d'un poste en Economie Gestion.

Cette DGH comprend une part très importante et croissante d'heures supplémentaires (13% de la DGH) au détriment des heures-postes.

Cette DHG calculée à minima aura des conséquences négatives sur les conditions d'apprentissage et de travail des élèves, mais aussi sur nos conditions de travail (plus de classes par enseignant, davantage de services partagés, emplois du temps très contraints).

En conséquence, nous refusons que l'on nous oblige à gérer la pénurie, à faire des choix qui ne sont pas satisfaisants.

Et :

→ nous demandons une augmentation du nombre d'heures postes pour la rentrée 2021.

→ nous refusons des heures supplémentaires pléthoriques.

→ nous demandons la création d'un poste en économie-gestion (50 HSA pour 10 postes !).

Enfin, nous regrettons l'absence de vote sur la répartition de la DGH.



ANNEXE N°2 - PROJET DE LOI "4D"

CA DU 4 FEVRIER 2021

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation du lycée Pierre Bourdan expriment leur attachement à la présence et aux missions des infirmier.es de l'Education nationale dans les établissements scolaires au service des élèves.

Elles-ils sont des maillons essentiels du Service public d'Éducation. Leurs missions et leur nombre doivent être renforcés pour permettre d'améliorer les chances de réussite scolaire de toutes et tous les élèves dont elles-ils ont la responsabilité.

C'est pourquoi nous souhaitons émettre notre opposition à tout projet de décentralisation des services de médecine scolaire tel qu'en gestation au travers de la loi 4D.

La politique éducative sociale et de santé de l'Education nationale doit rester de la gouvernance et la responsabilité pleine et entière de notre ministère.



CA DU 4 FEVRIER 2021

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation du lycée Pierre Bourdan expriment leur attachement à la présence et aux missions des infirmier.es de l'Education nationale dans les établissements scolaires au service des élèves.

Elles-ils sont des maillons essentiels du Service public d'Éducation. Leurs missions et leur nombre doivent être renforcés pour permettre d'améliorer les chances de réussite scolaire de toutes et tous les élèves dont elles-ils ont la responsabilité.

C'est pourquoi nous souhaitons émettre notre opposition à tout projet de décentralisation des services de médecine scolaire tel qu'en gestation au travers de la loi 4D.

La politique éducative sociale et de santé de l'Education nationale doit rester de la gouvernance et la responsabilité pleine et entière de notre ministère.

